



CONDUITE À TENIR EN CAS D'ACCIDENT AVEC EXPOSITION AU SANG

VOTRE BROCHURE PRÉVENTION

I QU'EST-CE QU'UN ACCIDENT AVEC EXPOSITION AU SANG ?



Un accident avec exposition au sang (AES) correspond à **tout contact avec :**

- du **sang**,
- un **liquide biologique contenant du sang**,
- un **liquide biologique non visiblement souillé mais considéré comme potentiellement infectant** (liquide céphalo-rachidien, pleural, génital, etc.).

Survenant lors :

- d'une **piqûre** ou d'une **coupure avec un objet contaminé** (aiguille, scalpel...),
- d'un **contact avec une peau lésée**,
- d'une **projection sur une muqueuse** (bouche, œil, nez).

I CONDUITE À TENIR EN CAS D'ACCIDENT D'EXPOSITION

1/ IMMÉDIATEMENT : RÉALISER LES PREMIERS SOINS.

En cas de piqûre, blessure ou contact sur une peau lésée :

1. Ne pas faire saigner la plaie.



2. Laver immédiatement à l'eau froide et au savon, puis rincer abondamment.



3. Désinfecter pendant au moins 5 minutes en réalisant un trempage **avec l'un des désinfectants suivants :**

- Dérivé chloré : Dakin. Inscrire la date d'ouverture. (conservation : 1 mois après ouverture),
- Alcool à 70°,
- Bétadine dermique.



EN CAS DE PROJECTION (MUQUEUSE, YEUX)

- Si la personne porte des lentilles de contact, les retirer immédiatement.
- Rincer abondamment au sérum physiologique ou à l'eau tempérée pendant au moins 5 minutes.



1 / DANS L'HEURE



Appeler les Urgences en composant le 15 (n'oubliez pas de préciser qu'il s'agit d'un AES).

Cet appel permet d'évaluer le risque infectieux (notamment VIH, VHB, VHC) en fonction :

- du statut sérologique de la personne source,
- du type d'exposition,
- de l'immunité de la personne exposée (notamment contre l'hépatite B).



Il permet également de mettre en place, si nécessaire, un **traitement post-exposition**. Celui-ci doit être instauré le plus tôt possible, idéalement **dans les 4 heures, pour garantir une efficacité optimale**.

2 / DANS LES 24H

- 1 | Informer la hiérarchie.
- 2 | Déclarer l'accident du travail auprès de l'employeur.
- 3 | Faire établir un certificat médical initial descriptif et le transmettre à la CPAM.
- 4 | Prendre rendez-vous avec le médecin du travail pour lui communiquer les résultats des sérologies et analyser avec lui les causes de l'accident, afin d'améliorer les actions de prévention.



CONSEILS :

- **Avoir des rapports sexuels protégés** pendant une durée déterminée par votre médecin .
- **Suspendre tout don du sang** pendant une durée déterminée par votre médecin .
- **Être vigilant pour éviter tout nouvel accident** : port de gants, manipulation d'objets, port de lunettes de protection si risque de projections...

TOUTE L'ACTUALITÉ DE LA PRÉVENTION ET DE LA SANTÉ AU TRAVAIL SUR NOS RÉSEAUX SOCIAUX



[linkedin.com/company/presoa](https://www.linkedin.com/company/presoa)



[@Presoa](https://www.facebook.com/Presoa)



Retrouvez les vidéos Présóa sur notre chaîne YouTube : bit.ly/YouTubePresoa



Siège social Présóa
Rue Théodore Monod, Z.A. Bois de la Chocque
BP 40362 - 02100 Saint-Quentin

www.presoa.org | contact@presoa.org 



Siège social Présóa certifié ISO9001
sur les fonctions supports